



RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00259

Numéro SIREN : 390 700 029

Nom ou dénomination : F 2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2015 sous le numéro de dépôt A2015/002460

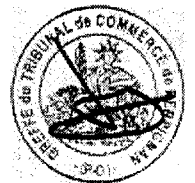
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
PERPIGNAN



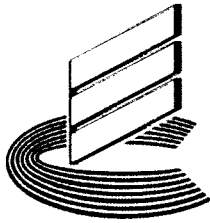
416118

Dénomination : F 2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES
Adresse : 1 avenue Jean Giono 66000 Perpignan -FRANCE-
n° de gestion : 1993B00259
n° d'identification : 390 700 029
n° de dépôt : A2015/002460
Date du dépôt : 27/04/2015

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
30/03/2015



416118



Inscrit au tableau du conseil de l'ordre de Montpellier
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nîmes

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale extraordinaire en date du douze janvier deux mille quinze concernant la totalité des parts de la SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES par :

- ✓ Monsieur Bernard FOURCADE
- ✓ Monsieur Guy FOURCADE.
- ✓ Monsieur Stéphane FOURCADE

Nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-33 et suivant du Code de Commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports et d'autres part à apprécier les avantages particuliers.

L'exécution de notre mission comporte :

- ✓ une présentation de l'opération projetée,
- ✓ une description des apports, évaluation et rémunération des apports, avantages particuliers,
- ✓ l'exposé de nos diligences,
- ✓ et la conclusion sur notre appréciation de la valeur des apports.

I – Exposé de l'opération projetée

- ✓ Mr Bernard FOURCADE
- ✓ Mr Guy FOURCADE
- ✓ Mr Stéphane FOURCADE

seuls associés de la SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES - 1 Avenue Jean Giono à Perpignan (66), souhaitent faire apport de leurs 555 actions représentant 100 % du capital à la SAS FOURCADE ASSOCIES GROUP.

Le présent apport est consenti et accepté sous les charges et conditions suivantes :

- ✓ la société SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP sera subrogée dans tous les droits et actions de l'apporteur à concurrence des titres présentement apportés ;
- ✓ elle se conformera strictement aux clauses des statuts de la société SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES ;
- ✓ elle interviendra auprès de la société SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES pour que les formalités de mise à jour des fiches d'actionnaires et du registre des mouvements de titres soient effectuées dans les meilleurs délais.

II – Description des apports, évaluation et rémunération des apports :

Monsieur Bernard FOURCADE apporte en nature à la société SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP, sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière, savoir :

- ✓ la pleine propriété de QUATRE CENT VINGT DEUX (422) actions de 50 € chacune, entièrement libérées, lui appartenant dans le capital de la société SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES, société par actions simplifiées au capital de 27 750 € dont le siège social est à PERPIGNAN (66) 1, Avenue Jean Giono, ladite société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 390 700 029, ayant pour activité l'exercice de la profession de Commissaire aux Comptes ;

Ledit apport étant en outre évalué par les parties à la somme de DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SIX CENT EUROS (264 600 €).

Monsieur Guy FOURCADE apporte en nature à la société SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP, sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière, savoir :

- ✓ la pleine propriété de SOIXANTE QUATORZE (74) actions de 50 € chacune, entièrement libérées, lui appartenant dans le capital de la société SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES, société par actions simplifiées au capital de 27 750 € dont le siège social est à PERPIGNAN (66) 1, Avenue Jean Giono, ladite société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 390 700 029, ayant pour activité l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.

Ledit apport étant en outre évalué par les parties à la somme de QUARANTE SIX MILLE QUATRE CENT EUROS (46 400 €).

Monsieur Stéphane FOURCADE apporte en nature à la société SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP, sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière, savoir :

- ✓ La pleine propriété de CINQUANTE NEUF (59) actions de 50 € chacune, entièrement libérées, lui appartenant dans le capital de la société SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES, société par actions simplifiées au capital de 27 750 € dont le siège social est à PERPIGNAN (66) 1, Avenue Jean GIONO, ladite société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 390 700 029 , ayant pour activité l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.

Alexandre VERNET

Immeuble Grand Angles – 30, Rue DI CARDELINO – 30 133 LES ANGLÉS

Tel : 09.74.77.30.90 Fax : 04.86.55.65.66

Siret 451 363 691 00036 - APE : 6920Z - FRP : FR 88 451 363 691

Ledit apport étant en outre évalué par les parties à la somme de TRENTE SEPT MILLE EUROS EUROS (37 000 €).

Les valeurs d'apport retenues sont :

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| • Apport de Mr Bernard FOURCADE : | 264 600 € |
| • Apport de Mr Guy FOURCADE : | 46 400 € |
| • Apport de Mr Stephane FOURCADE : | 37 000 € |

TOTAL DE L'APPORT EN NATURE ***348 000 €***

Rémunération des apports :

- ✓ L'apport qui précède, net de tout passif, est consenti et accepté moyennant l'attribution à Monsieur Bernard FOURCADE pour l'apport des QUATRE CENT VINGT DEUX (422) actions de la société SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES évalué à DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (264 600 €) de CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE (5.292) actions nouvelles de CINQUANTE EUROS EUROS (50 €) chacune entièrement libérées à créer par la société SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP en représentation d'une augmentation de son capital social.

En conséquence de l'apport qui précède, la société SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP augmentera son capital social de la somme de DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SIX CENT EUROS EUROS (264 600 €).

Les actions nouvelles seront émises au prix de CINQUANTE EUROS (50 €) et seront assimilées aux actions anciennes à compter du premier jour de l'exercice en cours.

- ✓ L'apport qui précède, net de tout passif, est consenti et accepté moyennant l'attribution à Monsieur Guy FOURCADE pour l'apport des SOIXANTE QUATORZE (74) actions de la société SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES évalué à QUARANTE SIX MILLE QUATRE CENT EUROS (46 400 €) de NEUF CENT VINGT HUIT (928) actions nouvelles de CINQUANTE EUROS (50 €) chacune entièrement libérées à créer par la société SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP en représentation d'une augmentation de son capital social.

En conséquence de l'apport qui précède, la société SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP augmentera son capital social de la somme de QUARANTE SIX MILLE QUATRE CENT EUROS (46 400 €).

Les actions nouvelles seront émises au prix de CINQUANTE EUROS (50 €) et seront assimilées aux actions anciennes à compter du premier jour de l'exercice en cours.

- ✓ L'apport qui précède, net de tout passif, est consenti et accepté moyennant l'attribution à Monsieur Stéphane FOURCADE pour l'apport des CINQUANTE NEUF (59) actions de la société SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES évalué à TRENTE SEPT MILLE €UROS (37 000 €) de SEPT CENT QUARANTE (740) actions nouvelles de CINQUANTE €UROS (50 €) chacune entièrement libérées à créer par la société SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP en représentation d'une augmentation de son capital social.

En conséquence de l'apport qui précède, la société SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP augmentera son capital social de la somme de TRENTE SEPT MILLE €UROS (37 000 €).

Les actions nouvelles seront émises au prix de CINQUANTE €UROS (50 €) et seront assimilées aux actions anciennes à compter du premier jour de l'exercice en cours.

Avantages particuliers :

Aucun avantage particulier n'est à signaler.

III – Diligences effectuées

S'agissant des valeurs d'apports proposés, nos diligences ont consisté à :

- ✓ Analyser la méthode de valorisation des éléments apportés,
- ✓ Vérifier jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptible de remettre en cause la valeur des apports.
- ✓ Apprécier par une approche directe, la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

IV- Conclusions sur l'appréciation des apports :

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant TROIS CENT QUARANTE HUIT MLLE €UROS (348.000 €) n'est pas sur évaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire : la SAS FOURCADE & ASSOCIES GROUP.

Fait à Les angles, le 30 Mars 2015.

Alexandre VERNET
Commissaire aux apports



*Expert-comptable
Commissaire aux Comptes*

Alexandre VERNET
Immeuble Grand Angles – 30, Rue DI CARDELINO – 30 133 LES ANGLES
Tel : 09.74.77.30.90 Fax : 04.86.55.65.66
Siret 451 363 691 00036 - APE : 6920Z - FRP : FR 88 451 363 691